



Propos personnels dans R.A.R

Par **kikounette62**, le 17/10/2012 à 13:06

Bonjour,

Je suis en procédure de licenciement pour inaptitude après 2 visites, j'ai bien reçu ma convocation à l'entretien à laquelle j'ai répondu mon intention de ne pas m'y rendre pour cause personnelle et de santé... Aujourd'hui je reçois une lettre R.A.R du trésorier de la structure me stipulant qu'ils ont bien pris note de mon refus d'assister à l'entretien qui m'a été proposé. Le reste de la lettre me surprend : Devant ce refus nous avons pris les dispositions d'informations auprès des services concernés pour vous assister dans une recherche d'emploi puisque "vous êtes inapte à tous les postes de notre structure".

Notre procédure continue, et,

Nous souhaitons une attitude plus professionnelle pour trouver une solution compatible à vos charges familiales.

Bonne réception, et

Que veut il dire et pourquoi parle t-il de mes charges familiales!!! ceux ci est personnel et je ne vois pas pourquoi il en fait allusion??? mon inaptitude découle d'un harcèlement moral de cette même personne.

Merci d'avance de votre aide.

Par **P.M.**, le 17/10/2012 à 14:08

Bonjour,

L'employeur ne vous ayant toujours pas licenciée, il doit de toute façon reprendre le versement du salaire un mois après la décision d'inaptitude par le Médecin du Travail ou continuer le versement si ce délai est déjà dépassé...

Par **kikounette62**, le 17/10/2012 à 14:17

La date butoir est le 25 octobre. Mais ce que je voulais vraiment savoir s'est si dans la lettre il y a pas atteinte à la vie privée...

Par **P.M.**, le **17/10/2012** à **15:23**

Je ne vois pas où il pourrait y avoir atteinte à la vie privée car il faut bien le dire cette lettre n'a pas beaucoup de sens sauf de vouloir réagir un peu sottement au fait que vous n'étiez pas présente à l'entretien préalable...

Par **kikounette62**, le **17/10/2012** à **15:36**

Merci beaucoup PM..... Etant imbu de sa personne, je ne voudrai pas le laisser me détruire plus sans réagir en passant qu'il est le roi du monde et que tout lui soit permis comme il semble le croire. Car il a été jusqu'à la médecine du travail faire du tapage pour mon inaptitude et là il s'emploie à appeler les centres pôle emploi pour leur signifier mon cas!!!! et que je ne devrai pas être indemnisée car je ne veux pas travailler!!!!???

Par **P.M.**, le **17/10/2012** à **16:02**

Tout imbu de sa personne qu'il est le fait, que vous ne vous présentiez pas à l'entretien préalable ne le dispense pas de respecter la réglementation du travail et ne lui permet pas de d'agir auprès de Pôle Emploi qui doit respecter son règlement mais cela risque de produire l'effet de l'arroseur arrosé s'il croit qu'ainsi cela le dispenserait de vous licencier ou de reprendre le versement du salaire sinon et en plus que vous puissiez faire état de ses méthodes dans le cadre éventuel d'une procédure pour harcèlement moral et/ou d'une tentative de vous nuire...

Je pense que sans forcément réagir directement, cela pourrait venir alimenter un dossier déjà sans doute suffisamment étayé...

Une lettre indiquant que vous le remerciez de sa dernière correspondance que vous avez classé dans votre dossier en vue d'un recours ultérieur pourrait le faire réfléchir ou au moins le laisser perplexe...

Par **kikounette62**, le **17/10/2012** à **17:32**

Sincèrement merci de votre aide.... j'ai fait la petite lettre simple courte et concise comme vous l'avez suggéré.. bonne fin de journée et je vous dirai ce qu'il en est après le 25 octobre